aucun autre Acte, III. P. 48. n. 29
Le protest faute de payement d'une Lettre de change, inutile sans signification aux obligez, *idem.* 49. n. 30
L'Edit du Commerce, article 3. au tit. 5. outre la signification du protest de la Lettre de change faute de payement, ordonne la poursuite en garantie, *id.* 49. n. 31.
Providence. Qu'il faut attribuer à la Providence de Dieu tous les bons ou mauvais évenemens qui peuvent arriver, II. P. 301
Province. Maximes à observer par les Negocians en gros, qui vendent leurs marchandises dans les Provinces, II. P. 97. *& suiv.*
Provision en faveur des porteurs de Lettres de change, en donnant bonne & suffisante caution, & en quel cas, I. P. 177. 178.
Prudence. Que la prudence est necessaire à un Marchand, I. P. 9
Prudence necessaire dans la sollicitation des dettes, & en quoi elle consiste, I. P. 340. *& suiv.*
Puerto-Belo. Foire de Puerto-belo, II. P. 163

Q

Qualitez tant du corps que de l'esprit, necessaires aux enfans pour bien réüssir dans le commerce, I. P. 3. 29
Quelles sont celles que doit avoir un Marchand en la vente de ses marchandises, I. P. 5
Qualitez que doit avoir celui de qui l'on espere un bon & salutaire conseil, II. P. 303
Qualité de Conseiller du Roi attribuée aux Agens de change, II. P. 289
Quincaillier. Voyez *Mercerie, Ordonnãce.*
De quelle maniere les Quincailliers & les Marchands qui vendent toutes sortes de marchandises de fer & d'acier, doivent faire leurs Inventaires, I. P. 351. 352. *Voyez* Inventaire.

R

LA livre de *Raconis*, I. P. 64. 68
Raison. Livre de Raison. *Voyez* Extrait.
Ras, mesure de Piedmond, I. P. 51
Ras, façons de Châlons, I. P. 74
Rayons en fait de marchandise, I. P. 291. 292
Receleurs & fauteurs de banqueroutes frauduleuses, comment traitez, II. P. 364.
Rechange. En quel cas il est dû, I. P. 264. *& suiv.*
Rechanges. Le moyen de tirer des rechanges sur d'autres Places que celles d'où les Lettres de change étoient originaires, étoit pratiqué en divers cas, III. P. 53. n. 8.
Quand le porteur des Lettres de change protestées, peut prendre rechange à moins de perte pour le tireur d'une façon que d'autre, le tireur n'est tenu au rechange que le dommageable, *id.* 55. n. 16
Reggio. Voyez *Italie.*
La livre de Reggio, I. P. 62. 64. 68
Regimont. Le sieur Regimont natif de Dieppe, & ses longs voyages, I. P. 523. *& suiv.*
Reglement pour les longueurs, largeurs & qualitez des toiles, I. P. 101
Reglement nouveau pour les manufactures & fabriques de Draps & autres étofes de laine, I. P. 76. *& suiv.*
Reglement & Statut pour les toiles qui se fabriquent dans la Province de Beaujolois, leurs longueurs, largeurs & qualitez, I. P. 105. 106
Pour la Generalité de Caën & d'Alençon, I. P. 106. 107. 108
Pour la Generalité de Tours, I. P. 109
Pour la Generalité de Roüen, I. P. 110. *jusqu'à* 115
Pour la ville de Troyes & lieux circonvoisins, I. P. 117. 118. 119
Pour les teintures des étofes de laines,